

Direction de la formation initiale et continue  
Département de la diversité des talents et des concours

**Décision portant nomination de correcteurs pour les épreuves du concours d'accès,  
en 2026, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée  
à l'Institut national du service public**

---oOo---

Le directeur de l'Institut national du service public

- VU le décret n° 2023-30 du 25 janvier 2023 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2023 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'Institut national du service public et les modalités d'organisation des concours d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours ;
- VU l'arrêté du 6 septembre 2025 autorisant l'ouverture des concours d'accès en 2026 aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public ;
- VU l'arrêté du 19 décembre 2025 portant nomination de la présidente et des membres du jury chargé d'apprécier les épreuves du concours d'accès en 2026 au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public ;

**D E C I D E**

Sont désignés en qualité de correcteurs pour participer, avec les membres du jury, à la correction des épreuves d'admissibilité du concours d'accès, en 2026, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public :

Mme Tiphaine GARAT, ingénieure d'études hors classe ;

M. Stéphane JACOUPY, professeur agrégé hors classe ;

M. Jean-Baptiste LADAIQUE, inspecteur de l'éducation nationale honoraire ;

Mme Fabienne TOURNADRE, maître de conférences hors classe.

Fait à Strasbourg, le 22 janvier 2026

  
Jérôme Filippini